

Le cimetière du village



Empreint d'un passé fort, de traditions et de l'attachement des habitants, le cimetière constitue un lieu important pour une commune. Le contexte paysager et le lien au bourg influent sur son ambiance et sa fréquentation.

Les cimetières ont évolué au fil des siècles. Aujourd'hui, leur aménagement et leur entretien doivent à la fois concilier une mise en valeur du lieu, un entretien mesuré et le respect de l'environnement. Le végétal peut devenir un atout pour cet espace public.

Quelques pistes pratiques sont illustrées ici pour aider les élus et les agents communaux dans leur réflexion sur l'aménagement et l'entretien des cimetières.

Un véritable espace public à valoriser

Le cimetière est souvent implanté sur un **site privilégié** et peut inciter à la promenade. Dans un cadre paysager, architectural ou sculptural intéressant, il peut constituer un lieu de passage ou un raccourci appréciable. Le cimetière constitue ainsi un **espace public à valoriser**, dans le respect du recueillement des visiteurs.

Les murs d'enceinte, souvent en pierre locale, les percées ou panoramas sur le grand paysage, le chemin tout proche menant au bourg... sont autant de caractères à mettre en scène dans un cimetière.



Les abords du cimetière

Le cimetière vu de loin

Qu'il jouxte l'église en cœur de bourg, qu'il soit en entrée de village ou à l'écart dans les prés, le cimetière est souvent **visible de loin**. Un soin particulier doit ainsi être porté au traitement de ses abords et à son organisation intérieure, pour améliorer son intégration paysagère :

- accompagnement des murs de clôture, souvent longs et prégnants dans le paysage,
- création de points de repère aux entrées et dans le cimetière (arbres, bosquets...),
- limitation des espaces de stationnement attenants et de leur impact (imperméabilisation de sols, visibilité importante...).



Le seuil et l'entrée

Le passage entre un espace public et le cimetière, lieu symbolique dédié à la mémoire, doit faire l'objet d'une attention particulière. Ce seuil peut être aménagé comme un **possible espace de rencontre, d'attente, de repos** : placette, assises, bancs, plantations...

L'entrée principale est souvent soulignée par une porte monumentale, sinon de hauts pilastres de pierre ou des murets plus modestes, adjoints ou non d'un portail en fer ouvragé. Ces éléments sont à mettre en valeur.

Parfois, d'autres entrées permettent un accès latéral, un accès de plain pied, voire la traversée du cimetière pour rejoindre un autre espace public. Dans tous les cas, les voitures ne doivent pas pouvoir stationner juste devant ces accès, réservés aux piétons.

Rappelons que le cimetière est une installation ouverte au public ; ses aménagements intérieurs ou extérieurs doivent se conformer à la loi du 11 février 2005 et permettre l'**accessibilité** pour tous ; l'aménagement des entrées du cimetière méritent ainsi une attention toute particulière.

Les espaces de stationnement

Plusieurs places de stationnement sont souvent nécessaires à proximité immédiate du cimetière pour un **usage courant** ; elles doivent être pratiques, sans empiéter sur les entrées piétonnes.

Pour les enterrements et commémorations, des espaces de stationnement plus importants doivent être prévus. Il est alors possible d'occuper un espace public existant (place du village, parking de la salle des fêtes...) ou des **espaces d'appoint** prévus à cet effet (accotements enherbés ou pré à proximité). Il est préférable de ne pas créer spécifiquement un vaste parking, qui ne sera occupé que quelques heures par an.



Mises en scène de l'entrée

Espaces enherbés, permettant le stationnement des véhicules si besoin et restant "verts" le reste du temps

Vue sur le grand paysage



Organisation générale du cimetière

Le cimetière, s'il est dédié aux morts, doit être conçu pour les vivants pour accompagner leur recueillement et leur deuil. En écho aux ressentis et aux besoins des visiteurs, l'espace pourra se faire ouvert et apaisant ou plus intime. Dès l'entrée, les visiteurs doivent comprendre l'organisation du lieu. L'aménagement doit également montrer une qualité paysagère et, de façon pratique, faciliter l'entretien.

Différents espaces peuvent être distingués :

- les cimetières de nos villages sont classiquement organisés de façon rectiligne, desservis par une **allée centrale** carrossable et des **allées secondaires** plus réduites. Les allées peuvent être hiérarchisées par des traitements différents, guidant ainsi implicitement le pas des visiteurs : allée principale carrossable permettant l'accès au fossoyeur, allées secondaires, chemins, etc. Elles peuvent être structurées par des plantations : herbe, arbustes, voire arbres, si la place le permet. Les revêtements au sol seront de préférence perméables, stables et durables : pelouse, herbe, gravier (de même couleur que la pierre locale), etc.



Un arbre marquant un lieu de recueillement et un repère



Allée principale bordée d'espaces cinéraires structurés par la végétation



Allée et espaces latéraux enherbés



Espaces en herbe, ici arborés et espaces gravillonnés

- une **croix monumentale** peut marquer le cœur du cimetière ou être scellée contre le mur d'enceinte. Cet ouvrage peut être spécifiquement mis en valeur : empiérement ou pavage au sol, herbe, plantation en pleine terre...
- des **espaces de recueillement** ou de **repos** doivent être proposés aux visiteurs : l'entrée, l'ombre d'un arbre, un espace libre le long d'une allée, un banc ou un muret pour s'asseoir (vue, repos)...
- les **espaces consacrés aux inhumations** (voir plus loin)
- le "jardin du souvenir" ou l'**espace cinéraire** (voir ci-après)
- les équipements plus **techniques** (poubelle, zone de tri, eau, compost...) doivent si possible être intégrés à la composition du cimetière (construction, muret, plantation...) et non constituer une juxtaposition d'éléments disparates.
- Les **espaces libres** peuvent être végétalisés, parfois entre les sépultures ou formant de vastes carrés ; ils pourront ainsi allier qualité paysagère et facilité d'entretien (tonte, taille minime).



Ambiance paisible conférée par les arbres et l'herbe...

Croix mise en valeur par quelques arbustes et plantes vivaces en pleine terre



Jardin du souvenir et espaces libres enherbés



L'espace cinéraire

La pratique cinéraire est de plus en plus répandue. L'aménagement de lieux pour la dispersion des cendres ou la dépose d'urnes est nécessaire.

- l'**espace de dispersion** ou **jardin du souvenir**, est dédié à la dispersion des cendres et à la conservation du souvenir. Son usage est gratuit.

Il comporte un dispositif de dispersion souterrain surmonté d'une grille métallique recouverte de galets ou autres, pour constituer un "puits", sinon est constitué d'un vaste espace pour cette dispersion.

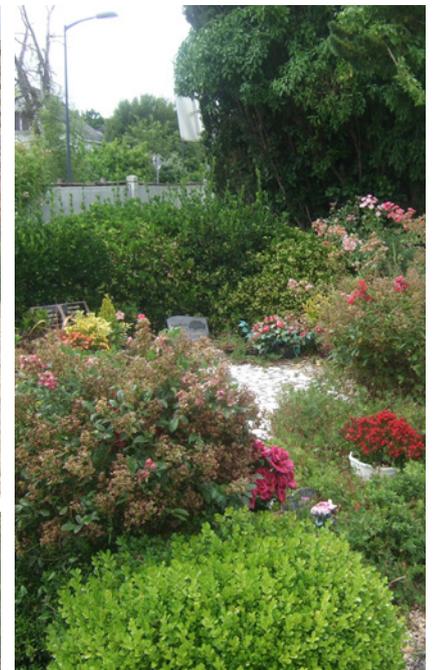
- le "**jardin cinéraire**" organise le dépôt d'urnes dans des cuves enterrées (cavernes), dans le cadre d'une concession.

- les urnes peuvent également être déposées dans un **colombarium**. Il est préférable de concevoir spécifiquement un colombarium adapté au site, avec des **matériaux locaux**, et si possible intégré à une structure existante du cimetière.

La création de ces espaces constitue souvent l'opportunité de créer un "véritable" jardin au sein du cimetière, propice au recueillement. Elle permet également de relier différentes parties du jardin, notamment une extension.



Les jardins du souvenir, ici espaces plantés intimes



Structuration forte d'une partie du cimetière grâce aux plantations du jardin du souvenir





Ambiances différentes du jardin cinéraire, tantôt très champêtre, ouvert sur les prés alentours, intégré à un boisement existant, très discret, tantôt minéral et très organisé...

Jardin cinéraire rythmé par des bosquets et des arbres

Un colobarium peut dialoguer avec le site



Des emplacements peuvent être prévus dans un mur, tel un colobarium, bien intégré à l'organisation du cimetière ; cet aménagement peut être réalisé dans le cadre d'une réhabilitation, d'une extension de cimetière ou comme élément de séparation, de délimitation d'un lieu...



Atelier Corraia ©

Les tombes et leurs abords

Les abords des tombes (entre-tombes, arrières des sépultures) sont souvent exigus et peu homogènes. L'entretien de ces recoins est normalement à la charge des familles. Dans les faits, la commune doit souvent s'en occuper elle-même. Ces **espaces sont très contraints et non mécanisables** pour l'entretien : espaces peu accessibles et irréguliers, sépultures non alignées et de dimensions diverses, revêtements de sol différents (gravier, sable, remblai, bordure...), allées réduites, parfois pente du terrain...

Les espaces supérieurs à une dizaine de centimètres peuvent aisément être plantés de plantes tapissantes vivaces, voire d'arbrisseaux suivant la configuration. Des végétaux très tapissants (inférieurs à 10 cm) peuvent être utilisés entre les tombes pour permettre l'éventuel accès et ne pas déborder sur les sépultures. Inférieurs à dix centimètres, ces espaces peuvent être paillés (copeaux, bois raméal fragmenté...) ou minéralisés.

De manière générale, le cimetière peut être rythmé par des plantations sur les tombes ou le long des allées si suffisamment d'espace a été préservé. Le traitement des tombes revêt ainsi une grande importance pour l'**ambiance du cimetière**. Des plantations locales peuvent être favorisées et encadrées via le règlement du cimetière.

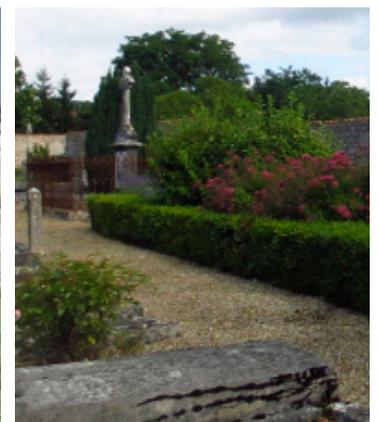
Le pied des murs d'enceinte peut être accompagné ponctuellement ou suivant des portions par des plantes vivaces, des bulbes ou des semis de plantes annuelles. Ces plantations favoriseront l'infiltration de l'eau en pied de mur pour limiter les remontées capillaires dans le mur. Des allées d'herbe peuvent également faciliter l'entretien de ces limites.



Tombes plantées, massif planté sur l'arrière et pied des tombes gravillonné, groupes de sépultures séparés par des plantations...

Les cimetières abritent un **patrimoine funéraire souvent ignoré et méconnu**, alliant la pierre, le métal, parfois le bois : ouvrages sculptés, grilles façonnées, pierres anciennes gravées... Certaines tombes peuvent être protégées par le **caractère illustre** des personnes enterrées (concession perpétuelle à caractère honorifique). Lors de la reprise de concessions, les monuments qui présentent un réel **caractère patrimonial peuvent être conservés** ; un inventaire préalable doit être réalisé pour cibler les lieux à préserver*. D'autre part, la réaffectation d'édifices, la vente d'occasion ou aux enchères de monuments, sont des méthodes qui permettent la réutilisation, la préservation et l'entretien d'ouvrages intéressants.

** Méthodes de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, de la DRAC ou de la commission régionale du patrimoine historique, architectural et ethnologique (Corephae)*



Zoom sur les plantes au cimetière...

Dans les cimetières, les végétaux doivent faire face à des **conditions "extrêmes"** :

- exposition en plein soleil (souvent)
- avec réverbération et stockage/restitution de la chaleur par les pierres des tombes et les murs de clôture
- sol très sec et souvent de mauvaise qualité...

D'autre part, les plantes choisies doivent à la fois se "débrouiller" toutes seules (pas ou peu d'arrosage), montrer un aspect soigné, accepter le piétinement et ne pas se développer de façon trop importante pour être acceptées... !

Pour ainsi vérifier l'adaptation des végétaux aux conditions uniques de votre cimetière (sol, exposition, attentions des uns et des autres...) et permettre leur acceptation par tous, mieux vaut réaliser des plantations **de façon progressive** tout en ayant en tête une **organisation globale**.

Suivant la place dont on dispose et l'ambiance souhaitée (comme dans un jardin !), arbustes, plantes grimpantes, plantes vivaces et même arbres peuvent être choisis ; ces végétaux pérennes assureront une animation sans être renouvelés chaque année.

Les grouper suivant des massifs ou contre des éléments structurants existants facilitera l'entretien : le long d'une pelouse, des murs, des allées, des tombes... Le sol sera paillé pour limiter le développement des herbes indésirables et maintenir l'humidité. Pour la plantation des vivaces, l'utilisation de micro-mottes (ou de godets) facilite le repérage des plantations pour l'entretien. Les **surfaces enherbées** facilitent l'entretien (le désherbage !) et créent des espaces apaisants, incitant au recueillement. Les critères de choix des variétés de gazon porteront sur leur vitesse de croissance, la hauteur de pousse, la résistance au piétinement et à la sécheresse. D'autre part, la largeur des espaces enherbés doit être adaptée aux largeurs des outils d'entretien.

Pour les entre-tombes, voici quelques **plantes tapissantes** à tester pour limiter l'entretien, en mélange ou seules : alchémille, céraïste, corbeille d'argent, thym, geranium vivace (différentes hauteurs, couleurs de feuillage et de floraison), bugle rampant, campanule des murets, heuchère, bergenia, ceratostigma, persicaire, nepeta tapissant, sedum, phlox ou saponaire, pervenche...



En bref...

S'appuyer sur la végétation plutôt que lutter contre !

- **accompagner les entrées, les allées principales et lieux importants** du cimetière par une végétalisation : herbe en pied de murs, véritables fosses de pleine terre entre allées et sépultures latérales, arbre pour ombrage si suffisamment d'espace latéral, plantations arbustives devant et à proximité du calvaire...
- **enherber les vastes espaces libres** : emplacements libres, abords des murs d'enceinte...
- **végétaliser** (plantes tapissantes, voire arbrisseaux si possible) **les espaces libres plus restreints** : concessions libres et isolées, espaces inter-tombes supérieurs à 20 cm, espaces entre allées et tombes très larges...
- **pailler les espaces très réduits et peu simples d'accès** avec du BRF par ex. (espaces inter-tombes inférieurs à 20 cm, au pied des éléments de mobilier urbain...)

pour limiter le désherbage et l'entretien,
limiter le ruissellement, favoriser la tenue des sols
... et contribuer à des ambiances agréables !

Une extension ou un nouveau cimetière

Au regard de nouveaux besoins (espace crémation, jardin du souvenir, accessibilité...) ou du manque d'espace, l'extension du cimetière peut s'avérer nécessaire. Le choix du lieu - quand il est possible ! - est alors fondamental pour créer une continuité avec l'existant. La création de ce nouveau lieu constitue l'opportunité de **prendre en compte dès le départ** les différentes ambiances et l'organisation du cimetière. Il est indispensable de penser aux points suivants :

- la **continuité de circulation** entre l'ancien cimetière et la nouvelle partie
- la possibilité de **relier le cimetière à un autre espace public**
- un état des lieux de la **végétation** existante, de la **diversité écologique** du site (diagnostic écologique à réaliser au préalable) pour les prendre en compte dans le projet
- la **composition des espaces**
- la **diversification des végétaux** et de leurs hauteurs (zones enherbées, arbustes, arbres, plantes vivaces...)
- le **traitement des limites** (murs, haies, arbres, clôtures mixtes...), influant sur l'ambiance intérieure du cimetière, mais également sur celle des espaces publics attenants et sur l'insertion paysagère du cimetière vu de loin
- l'**entretien ultérieur** des espaces :
 - adapter les espaces à la dimension des outils d'entretien
 - faciliter le passage des machines grâce à une continuité et une uniformité entre surfaces enherbées et minérales
 - utiliser le minéral aux endroits où la gestion peut être plus compliquée : entre-tombes étroits, allées principales...
 - favoriser les techniques alternatives au désherbage : paillages, plantes couvre-sol...
 - utiliser des végétaux locaux, peu gourmands en eau et adaptés au sol
 - planter aux pieds de murs pour éviter le désherbage de ces espaces, etc.

En cas de projet d'aménagement, d'extension ou de création de cimetière, la collectivité peut faire appel à un **paysagiste-concepteur** ou à un **architecte** suivant la demande, afin de concilier ces différents enjeux autour d'un projet global d'aménagement, tout en anticipant l'entretien.



Communication et implication des habitants

La communication est un outil indispensable pour accompagner les changements de pratiques dans les espaces publics, et ce, non seulement auprès des élus, des agents communaux, mais aussi des habitants, des professionnels et des familles : articles dans le bulletin municipal, articles de journaux, visites explicatives, rencontres avec les habitants.... Des panneaux installés à des emplacements stratégiques peuvent expliquer les nouvelles techniques de gestion adoptées ainsi que les objectifs visés à destination des usagers, pas toujours locaux.

Dans certaines communes, les habitants participent eux-mêmes à l'entretien du cimetière lors de campagnes de plantation ou d'entretien deux à trois fois dans l'année. Conclues par un apéritif ou un pique-nique partagé, ces rencontres permettent de façon conviviale d'œuvrer ensemble pour sa commune, pour le paysage de chacun.



Documents, ouvrages et démarches de référence

- 📖 Réduire l'usage des herbicides en cimetière, FREDON Picardie, 2013
- 📖 Cimetière en mutation, CAUE de la Corrèze, 2014
- 📖 Mesures de compétence municipale pour une préservation ad hoc, dossier thématique sur les cimetières du CAUE 69 sur internet ou Céline Eyraud - Vademecum "Construire le cimetière de demain", éd. Patrimoine Rhônalpin, URCAUE Rhône-Alpes, M&G Editions, 2010
- 📖 Comment aménager et entretenir les cimetières des communes du Parc national des Pyrénées, Parc national des Pyrénées, CAUE des Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques
- 📖 Guide pratique : conception et gestion écologique des cimetières, Nature Paris



Pour aller plus loin, contactez-nous !